



Mercredi 8 février 2017

Encore insuffisamment développée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur la filière d'énergie renouvelable « biomasse » dispose pourtant d'un fort potentiel pour la production de chaleur et d'électricité

Petites et moyennes chaufferies et centrales de production d'électricité sont autant d'activités qui en région participent au développement de la filière biomasse, une des filières d'énergies renouvelables, identifiées au plan national, qui s'inscrit dans le droit fil de la transition énergétique. A la suite de la manifestation qui s'est déroulée à Gardanne pour dénoncer le projet Provence 4 Biomasse (P4B) de la centrale électrique UNIPER, initialement alimentée en charbon, voici quelques précisions de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les chiffres énoncés lors de cette manifestation évoquent 850 000 tonnes de bois par an pour faire fonctionner P4B. Ce chiffre recouvre non pas la totalité du bois issu des forêts mais la totalité de la biomasse nécessaire dans le cadre du plan d'approvisionnement d'UNIPER (bois de recyclage, bois d'élagage, bois issus de la forêt). Le bois forestier y représente 635 000 tonnes, dont 210 000 relevant de la forêt méditerranéenne. À terme, le bois issu des forêts devrait diminuer au profit des autres catégories de biomasse, pour représenter la moitié de la biomasse nécessaire soit 425 000 tonnes.

La qualité des coupes et les impacts de l'exploitation forestière sont attentivement suivis par l'État notamment dans le cadre du comité régional biomasse*. Dans cette perspective l'État a mis en place un plan régional renforcé de contrôle de l'exploitation forestière, en particulier des coupes.

En complément des garanties apportées par le code forestier et les documents de gestion durable, les labels de certification privés ajoutent une assurance d'exploitation durable des forêts. Dans le cadre d'une gestion durable de la forêt, UNIPER s'est ainsi engagé à certifier ses exploitants locaux d'ici 2020 et d'assurer la traçabilité des prélèvements de la biomasse forestière alimentant la centrale.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la biomasse d'origine forestière (bois énergie) représente actuellement plus du tiers de la production d'énergie renouvelable que nous utilisons, ce qui en fait une composante majeure du mix énergétique régional. A ce jour, 1/3 de l'accroissement biologique annuel (1,6 million) est récolté dans la région (papeteries, bois d'œuvre ...). Or, le gisement supplémentaire potentiel de bois disponibles pour une valorisation énergétique a été estimé selon une étude (*pour info étude MRBE 2009*) à environ 580 000 tonnes annuelles dans une forêt qui représente 48% de la surface régionale.

A titre de comparaison, l'Allemagne récolte annuellement en moyenne près de 54 millions de m³ de bois (hors bois d'affouage) pour 11 millions d'hectares de forêts, alors que la France en récolte 52 millions de m³ pour 16 millions d'hectares.

.... /



La qualité de l'air, sujet important de préoccupation citoyenne, en particulier des riverains de la centrale, est particulièrement suivie pour cette installation. La qualité des émissions rejetées dans l'atmosphère est ainsi traitée dans le cadre de l'autorisation préfectorale (AP) au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- Ajout d'installations de traitement des fumées conformes à la réglementation en vigueur et aux prescriptions de l'arrêté préfectoral
- Analyse chimique des combustibles
- Suivi de la qualité de l'air menée par Air PACA, dans le cadre d'une convention avec l'exploitant, selon un protocole défini, avec un point zéro et un suivi régulier
- Mise en place d'une biosurveillance par la société BioMonitor. Cet outil de surveillance de l'impact sur l'environnement des émissions atmosphériques, qui analyse les polluants qui retombent sur des témoins de plaques d'herbe, vient compléter le dispositif Air PACA

De plus, l'industriel a engagé une action en faveur de moyens de transport alternatif (ferroviaire, GNL comme carburant pour les camions de transport de bois)

Le suivi de ces mesures est présenté régulièrement à la commission de suivi de site mise en place à la centrale par le préfet de département. Dans ce comité, siègent notamment des représentants de France Nature Environnement et des associations riveraines de la centrale. Il est présenté également devant le comité régional biomasse.

Enfin, l'État et la Région associent leurs efforts pour élaborer le futur schéma régional Biomasse (SRB) qui, sur la base de l'état des lieux de la filière et des potentialités, permettra de fixer les objectifs de mobilisation de la biomasse et de donner de la visibilité à cette filière créatrice d'emplois locaux.

** Le comité régional biomasse, présidé par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur réunit des acteurs professionnels de la filière et des élus ainsi que des services de l'État d'autres régions principalement concernées par le périmètre des prélèvements de la ressource pour les installations localisées en région. Il a pour objet de permettre à la région de tirer le plus grand bénéfice de son potentiel de production de biomasse forestière et de déchets verts, actuellement sous-exploité, afin de la transformer en une énergie renouvelable générant chaleur et électricité. Ce comité veille également à proposer un développement important, harmonieux et concerté de la collecte de la biomasse locale, à garantir la compatibilité des plans d'approvisionnement des projets retenus dans le cadre des appels d'offre nationaux (la centrale UNIPER à Gardanne et INOVA VAR BIOMASSE à Brignoles) et à favoriser la mobilisation des acteurs locaux. Ce comité régional réunit les acteurs professionnels de la filière, des élus ainsi que des services de l'État d'autres régions principalement concernées par le périmètre des prélèvements de la ressource des deux centrales.*